

ARRÊTÉ N° 2025-301-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
9 place Jacques Chaban Delmas

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande présentée par la société Solution Toiture 28 rue ampere 17139 DOMPIERRE SUR MER;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de travaux de rénovation de couverture avec échafaudage 9 place Jacques Chaban Delmas 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : du 13 au 31 octobre 2025

La circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit face au n°9 place Jacques Chaban Delmas selon annexe 01.
- Stationnement interdit à proximité de l'échafaudage et de la benne à gravats.
- Lors des phases nocturnes l'échafaudage et la benne à gravats devront faire l'objet d'un balisage lumineux.
- Les déchets (palettes, matériaux cassé du chantier, etc..) devront être évacués.
- Le fil d'eau devra être entretenu quotidiennement.

Le passage des véhicules de secours devra être préservé

ARTICLE 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 :

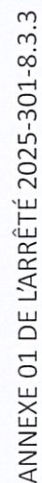
Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre d'Oléron
- (3) La police municipale
- (4) Solution Toiture

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 25 septembre 2025

La maire
Dominique RABELLE





La Maire, Dominique RABELLE